

CGP

Caisse générale de prévoyance
de SAirGroup

Condensé du rapport 2009

Avant-propos 2009

L'exercice 2009 a souffert des répercussions de la crise financière des années précédentes (2007/2008). La confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers a été fortement ébranlée. L'économie mondiale a connu l'une des récessions les plus importantes de l'après-guerre. Les conséquences de la crise vont laisser des traces pendant longtemps encore. Au cours du premier trimestre 2009, parfois aussi du deuxième, les marchés des actions dans le monde étaient toujours en chute libre. En mars 2009, le SMI a atteint son niveau le plus bas, soit environ 4200 points, tandis qu'il se situait à nouveau à 6600 points en fin d'année. Les taux d'intérêt sont restés bloqués à un bas niveau. Comme il est difficile de savoir quand la tendance s'inversera, le Conseil de fondation a, au cours de l'exercice 2009, délibérément augmenté les liquidités aux dépens des titres à revenu fixe. Parallèlement, il avait toutefois, dès mars 2009, augmenté la part d'actions de manière conséquente. Grâce aux placements très diversifiés, la performance annuelle atteint 8,9%, ce qui est un bon résultat. Le taux de couverture a augmenté de 125,7% à 126,4%. Cette progression inclut la réduction du taux d'intérêt technique de 0,5% à 2,5%. Cette baisse a pour effet d'améliorer la sécurité des rentes.

Dans le jugement du 2 juillet 2009, les cinq recours contre la liquidation partielle de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup (CGP) ont été partiellement approuvés par le Tribunal administratif fédéral. Le Conseil de fondation a estimé que, pour l'ensemble des jugements, des faits essentiels n'ont pas été pris en compte par le Tribunal administratif fédéral. Accepter les jugements sous cette forme aurait entraîné l'annulation de la décision de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich du 12 octobre 2005. Le plan de répartition, c'est-à-dire l'issue de la liquidation partielle, aurait à nouveau été totalement incertain et une nouvelle procédure longue de plusieurs années n'aurait pas été exclue. Pour cette raison, le Conseil de fondation a soumis au Tribunal fédéral un recours contre les cinq arrêts du Tribunal administratif fédéral.

Dans son jugement du 8 février 2010, le Tribunal fédéral a, en dernière instance, annulé les jugements prononcés le 2 juillet 2009 par le Tribunal administratif fédéral. Toutes les actions intentées contre la procédure de liquidation

partielle de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup sont donc nulles et non avenues. Ainsi, la décision du 12 octobre 2005 de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich a désormais force de loi. Les fonds disponibles des retraités ne seront en principe pas versés individuellement, mais restent dans la CGP et permettent de garantir les rentes à long terme tout en servant de réserve de fluctuation pour les placements. Le Conseil de fondation souhaite néanmoins que les rentiers puissent, sous une forme quelconque, prendre part à la liquidation partielle. C'est pourquoi il a décidé, lors de la séance du 27 mai 2010, de procéder à un paiement spécial. Celui-ci équivaut au double de la rente mensuelle de vieillesse, d'invalidité, de veuve ou de veuf versée en juillet 2010. Sont exclus certaines rentes limitées dans le temps ainsi que les versements en capital. Le versement sera effectué avec la rente mensuelle d'août 2010.

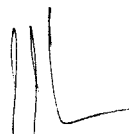
Le mandat de trois ans assigné aux membres du Conseil de fondation de la caisse de retraités est arrivé à échéance au 31 décembre 2009. Tous les membres ont été réélus par élection tacite pour le mandat suivant (de 2010 à 2012) à l'automne 2009. Bernhard Keller et Dieter Streit se sont représentés respectivement aux postes de président et de vice-président. Les autres membres sont Irma Schneiter, Hans Huber, René Müller, Hans-Ulrich Stauffer ainsi que Hansruedi Meier pour la Suisse romande.

Le Conseil de fondation de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup souhaite remercier toutes les personnes concernées pour leur collaboration aussi professionnelle qu'agréable.



Bernhard Keller

Président du Conseil de fondation



Hans-Ulrich Schneider

Directeur

Bilan au 31.12.2009

(en Mio. CHF, selon les valeurs du marché)

Actifs	2009	2008	Passifs	2009	2008
Compte courant/débiteurs	822,0	486,8	Engagements	2,2	3,1
Obligations CHF	370,1	691,3	Compte de régularisation passif	0,3	0,4
Obligations EUR	80,2	148,6	Provisions non techniques	1,0	1,0
Obligations USD	85,3	144,4	Capital de prévoyance assurés actifs	0,8	2,0
Actions Suisse	225,5	193,1	Capital de prévoyance rentiers	1713,7	1697,4
Actions Europe	107,8	58,8	Provisions techniques	55,7	49,9
Actions Amérique du Nord	118,4	70,5	Réserves de fluctuation	399,8	392,9
Actions Pacifique	68,6	53,4	Fonds disponibles	381,5	350,0
Actions Emerging Market	26,1	0,0			
Immobiliers Suisse	446,1	445,3			
Hypothèques	134,9	145,0			
Placements alternatifs	50,7	39,5			
Compte de régularisation actif	19,3	20,0			
Somme du bilan	2555,0	2496,7	Somme du bilan	2555,0	2496,7

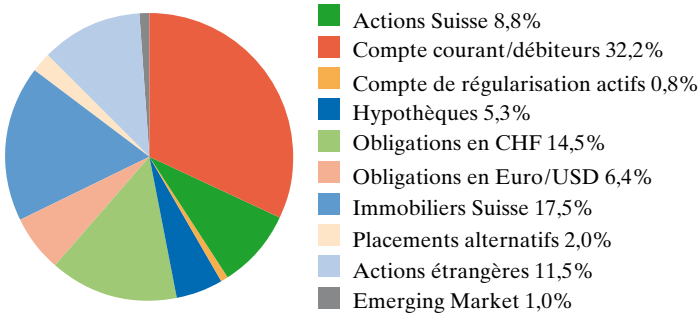
Comptes d'exploitation 2009

(en Mio. CHF)

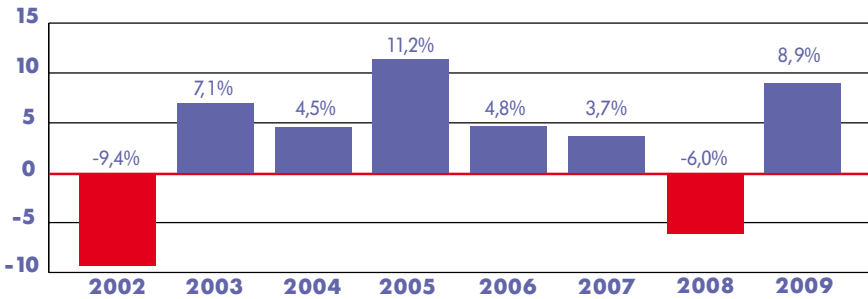
	2009	2008
Contribution à l'épargne employés	0,0	0,0
Contributions à l'épargne employeur	0,1	0,1
Primes de risque employeur	0,0	0,0
Dépôts de libre passage *	0,2	1,4
Apports provenant de contributions et prestations d'entrée	0,3	1,5
Rentes/Versements de capital	-144,5	-150,2
Prestations de libre passage lors de sorties	-0,1	-0,1
Prestations versées et retraits anticipés	-144,6	-150,3
Dissolutions du capital de prévoyance	-20,9	74,0
Charges d'assurance	-0,3	-0,3
Autres charges/recettes	0,0	0,1
Résultats nets pour la partie assurance	-165,5	-75,0
Revenus provenant de		
– prêts hypothécaires	3,6	4,8
– Titres	178,0	-173,0
– Immobiliers Suisse	23,4	18,0
Résultats nets pour le placement de la fortune	205,0	-150,2
Frais d'administration	-1,2	-1,3
Excédents de recettes avant les réserves de fluctuation	38,3	-226,5
Constitution de réserves de fluctuation	-6,9	57,3
Rendement/Excédent des charges	31,4	-169,2

* Apports rétroactifs en raison d'invalidité

Réparation des actifs au 31.12.2009 (en %)

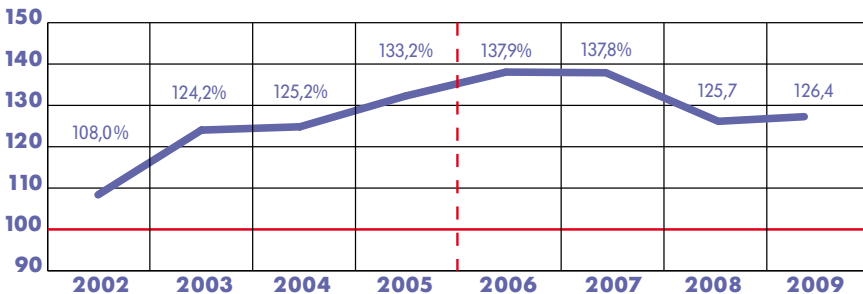


Performance de placements (en %)

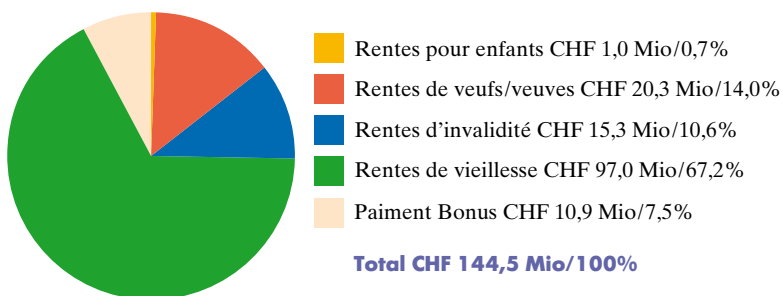


Taux de couverture

- dès 2003 calcul du taux de couverture y compris la revalorisation des rentes (Art. 44, al. 1 LPP2)
- 2005 Réduction du taux d'intérêts technique de 3,5% à 3,0%
- 2009 Réduction du taux d'intérêts technique de 3,0% à 2,5%



Répartition des versements de rentes 2009



Assurés et retraités

Assurés actifs	31.12.2009	31.12.2008
Hommes	1	3
Nombre total d'assurés actifs	1	3
Rentes		
Rentes de vieillesse	2703	2803
Rentes d'invalidité	600	617
Rentes de veuves et de veufs	1181	1171
Rentes d'enfants de retraité	29	45
Rentes d'enfants d'invalides	132	141
Rentes d'orphelins	28	31
Nombre total de rentes	4673	4808

Les 4673 rentes (4808) sont versées à 4477 personnes (4514) étant donné que quelques bénéficiaires ont droit à diverses sortes de rentes.

Organisation

Membres du conseil de fondation

Bernhard Keller, président
Dieter Streit, vice-président
Hans Huber
René Müller
Irma Schneiter
Hans-Ulrich Stauffer
Hansruedi Meier

Organe de révision

BDO AG, Zurich
Serge Temperli

Experts

Mercer (Switzerland) SA, Zurich
Markus Meier

Directions

PFS Pension Fund Services AG, Glattbrugg

Hans-Ulrich Schneider directeur / comptabilité
Philipp Schneider conseiller de clientèle / directeur-adjoint

Administration CGP

Tél. +41 43 210 18 18
www.swissair-group-pensions.com